



83

SNUipp65 BP 841 65008 TarbesCedex

- Siège : École Jules Ferry Rue André Breyer à Tarbes
- Tel : 05 62 34 90 54 • Fax : 05 62 34 91 06
- Email : snu65@snuipp.fr • Site : <http://65.snuipp.fr/>

C'est décidé, cette année je me syndique au SNUipp65 : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article59>

chers collègues,

Rythmes scolaires : Sans accord, c'est le report !

Le SNUipp invite les conseils d'écoles à écrire aux Maires et aux DASEN pour demander le report d'une modification de l'organisation du temps scolaire à 2014, là où elle ne ferait pas l'accord de toutes les parties prenantes.

Après la journée d'action du 12 février dernier, le SNUipp-FSU continue à porter l'exigence de réécriture du décret sur la réforme des rythmes, et de report du passage à quatre jours et demi en 2014, là où il ne fait pas accord pour la rentrée prochaine. « Nous demandons que là où les conditions de réussite de la réforme sont réunies, c'est-à-dire là où toutes les parties prenantes - enseignants, parents, élus - sont d'accord, on puisse aller pour 2013. Mais cela concerne une minorité des écoles, preuve que la réforme n'est pas mûre. Partout ailleurs, le report à 2014 doit être systématique » estime le syndicat. Car s'il n'est pas favorable au statu quo, changer, c'est pour du mieux. Cette réforme doit être réussie pour tous les élèves et sur tout le territoire. Cela nécessite de prendre en compte l'avis et l'expertise des différents acteurs qui la mettront en œuvre, tout particulièrement celui des enseignants.

Le temps de la consultation

Alors, là où les conditions d'une modification de l'organisation du temps scolaire ne sont pas réunies pour permettre une mise en place réussie dès la rentrée 2013, le SNUipp invite les conseils d'écoles à adresser la motion « Sans accord, c'est le report ! » aux élus et à leurs DASEN. Un report qui devra notamment permettre d'organiser la consultation avant toute décision sur la commune afin de construire ensemble le projet le plus adapté aux situations locales. Il faut enfin sortir de l'impasse, éviter l'enlisement, car une réforme en échec, ou simplement fragilisée, risquerait de mettre en danger la priorité au primaire à laquelle nous sommes attachés.

- en pj vous trouverez une proposition de motion de Conseil d'Ecole à adresser à votre Maire ou Président de Communauté de Communes (EPCI) si la compétence école a été transférée, ainsi qu'au DASEN pour information.

adressez-là nous également que nous puissions faire un état des lieux de la mise en place de cette réforme. Cela pourrait également intéresser les collègues qui vont participer au mouvement ...

cordialement,
joëlle noguère

